

COMPTE-RENDU
du
CONSEIL D'ORIENTATION DU 2 MARS 2021
(AUDIOVISION)

Participaient à cette réunion :

BOWLES CHARLES, BUISSON JANE, DEHAN GERHART, DUCHAUCHOY JEAN-CLAUDE, DRIOT GÉRARD, KRAMER DANIEL, PERSOZ MARTINE, RENAUD JEAN-LUC, RICHARD MARIE

Non participants excusés : BOSDURE DOMINIQUE, BRISSET CAROLINE, CHARLIER JOELLE, CHENUT MATHIEU, HENO MAELYNE, NUYTTE ANNE-MARIE

Non participants : DOERLER PIERRE, PIERRETTE XAVIER, RAVET ANNE-MARIE

La séance a lieu en Visio audioconférence via STAR LEAF et débute à 18 heures
L'ordre du jour tel que figurant sur la convocation adressée le 22 février 2021 suivie d'un envoi complémentaire le 28 février 2021 est abordé :

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE CLD/SMEP DU 16 FÉVRIER 2021

Ce compte-rendu ¹ donne lieu aux commentaires suivants. Les participants ont bien noté que la reprise des activités du SMEP est conditionnée largement par le recrutement de l'ingénieur territorial pressenti qui aura en charge la rédaction de la future charte et l'animation des commissions. Est noté également le transfert du siège du SMEP et la demande du CLD de bénéficier d'un local adapté dans les futurs locaux après aménagement.

PROLONGATION DES MANDATS DU CLD, DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DES COMMISSIONS :

S'agissant du CLD les effets de la pandémie qui sévit depuis début 2020 et notamment des confinements/restrictions de circulation, ont entraîné la quasi cessation des activités qui avaient été programmées. Seules quelques actions de communication autour des animations encore proposées par des initiatives locales, ont pu faire l'objet de communication digitale (lettre

¹ en PJ le compte-rendu de la réunion CLD/SMEP

d'information aux adhérents, annonces sur le site internet du PNR et posts sur les comptes Facebook et Instagram du CLD².

Sur le plan du fonctionnement des instances du CLD (membres du CLD, membres du Conseil d'orientation et délégués du CLD pour participer aux commissions thématiques du SMEP) leur mandat devait selon la décision de l'assemblée générale du 17 mai 2019, s'achever au 30 avril 2020. La pandémie et les restrictions évoquées ci-dessus empêchaient de fait la mise en place du renouvellement qui aurait été nécessaire au terme nécessaire d'un processus de votes successifs, à acquérir lors de réunions physiques impossibles à tenir ; processus qu'il aurait fallu faire précéder d'une campagne de renouvellement des candidatures qu'il n'était pas réaliste de pouvoir mobiliser dans ce contexte.

La pandémie est certes loin d'être achevée et son évolution est encore bien incertaine pour pouvoir espérer à court terme un fonctionnement normal. Cependant la phase qui s'ouvre maintenant depuis les différents avis d'opportunité puis la délibération de la Région Ile de France prescrivant l'élaboration de la charte, nécessite en tout état de cause de refonder la légitimité des mandats du CLD.

La solution proposée consiste, compte tenu du contexte sanitaire, à recourir à une prolongation exceptionnelle - pour une durée limitée au 31 décembre 2021- des mandats nécessaires pour permettre le fonctionnement du CLD ; un objectif possiblement atteignable serait dans ce cadre d'être en mesure d'organiser l'assemblée générale en septembre, dans un lieu semi-ouvert, présentant des garanties de sécurité sanitaire optimales.

A cet effet le Conseil d'Orientation s'est prononcé par un vote unanime, sur la proposition suivante qui sera soumise pour validation au Bureau du SMEP :

*Vu le contexte sanitaire lié à l'épidémie du Covid-19,
Vu le règlement intérieur du Conseil Local de développement et notamment ses articles 9, 10 et 11,*

Le Conseil d'Orientation en sa séance du 2 mars 2021,

1 vote la proposition suivante :

Compte tenu des risques sanitaires liés à l'épidémie de covid-19, les mandats du Conseil Local de Développement et du Conseil d'Orientation sont prolongés à titre exceptionnel jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée générale, avec effet rétroactif au 30 avril 2020.

*Le mandat des membres du CLD désignés pour participer aux travaux des commissions thématiques du SMEP est également prolongé dans les mêmes conditions.
A titre dérogatoire, des nominations de membres du CLD pour participer aux commissions thématiques du SMEP, pourraient, en cas de vacances et en tant que de besoin, être proposées par le Conseil d'Orientation pour désignation par le Comité Syndical du SMEP.*

La tenue de l'Assemblée Générale prévue par le règlement intérieur ne pouvant être assurée en l'état des incertitudes ou interdictions en matière de réunion publique, sera organisée dans des conditions de sécurité optimales dès lors que le contexte sanitaire le permettra.

Cette échéance est fixée au plus tard au 31 décembre 2021.

2 Cette proposition est soumise pour validation au Bureau du Syndicat Mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc Naturel Brie et deux Morin.

² en PJ le bilan du CLD de l'année 2020

□ ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur s'appliquant au CLD, toute nouvelle candidature est soumise à l'approbation du Conseil d'Orientation.

Deux candidatures en date du 25 janvier 2021 sont ainsi présentées, à titre individuel :

- Monsieur Philippe ROY, Président de l'association R.E.N.A.R.D, demeurant à Roissy en Brie
- Madame Christelle PLUVINET, salariée de cette association, demeurant également à Roissy en Brie.

Le Conseil d'Orientation, considérant que les intéressés, bien que ne résidant pas dans le périmètre du PNR, exercent cependant pour le compte d'un établissement immatriculé à L'INSEE et bénéficiant de divers agréments et habilitations et ayant une activité partielle sur ce territoire (animations, popularisation du projet de PNR et compétences naturalistes apportées notamment à l'occasion de la visite des rapporteurs de la fédération nationale des Parcs et du Conseil national de la protection de la nature), émet un vote unanime, favorable à l'agrément de ces candidatures. La notification de cette admission qui sera faite aux intéressés précisera bien que cette admission est faite « *intuitu personae* ».

□ QUESTIONS DIVERSES (2)

S'agissant de l'animation des comptes Facebook et Instagram ouverts par le CLD, une difficulté rencontrée par l'atelier communication est de ne pas pouvoir actuellement disposer de base de données exploitables sur les associations ou entités organisatrices d'évènements que le CLD pourrait soutenir et relayer au moyen de partages d'images illustrant l'identité du territoire. Un contact exploratoire est envisagé à cet effet avec le diffuseur de la lettre d'information « mes petits potins culturels d'ici et de la Brie Marne et Morin » pour tirer un enseignement de son expérience.

Une information est donnée sur l'élaboration en cours du Plan Climat Air Energie Territorial par la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

En l'occurrence la CACPB a entrepris d'élaborer un plan d'actions efficace et concret pour réagir face au réchauffement et pour anticiper les effets du changement climatique. Ce plan sera co-construit dans le cadre d'une concertation avec les habitants appelés à réagir au diagnostic territorial qui a été fait et à faire des propositions en ligne sur le forum ouvert à cet effet.

Nombre de thèmes qui sont ainsi proposés au débat concernent également les problématiques qui seront abordées lors de la construction de la charte - qui couvre certes un périmètre plus large - telles que : économie locale, mobilités/déplacements, énergies renouvelables, agriculture/consommation etc...

Important : chacun peut apporter sa contribution sur le forum ouvert à l'adresse suivante : <https://climat-coulommiers-paysdebrie.fr>

Le mardi 16 février 2021, les Co-Référents ainsi que le responsable de l'Atelier Communication du CLD et du Comité de Promotion ont procédé à un échange de vues par visio et audio-conférence avec le Président et une délégation du Bureau du SMEP afin de connaître les perspectives prochaines de poursuite de l'élaboration du projet de PNR.

INFORMATIONS CONCERNANT LE SMEP ET L'ÉVOLUTION DU PROJET DE PARC

- * Le bureau n'est pas encore constitué : l'unanimité est recherchée pour assurer une bonne représentativité des communes compte tenu des dernières évolutions territoriales. Mme Badré et M. Bontour sont chargés de travailler ce sujet en proposant à cet effet des modifications des statuts et du règlement intérieur.
- * Ces modifications intégreront aussi le transfert provisoire du siège du SMEP de Chailly en Brie à La Ferté-sous-Jouarre pendant la durée des travaux (6/7 mois) du futur siège à l'ex banque de France à Coulommiers. Ces locaux sont à aménager pour accueillir le personnel en cours de recrutement et un espace pour le CLD.
Il est demandé par les référents que lorsque le SMEP sera installé dans ses locaux définitifs au sein de l'ex Banque de France, un espace dédié soit prévu pour accueillir le CLD.
- * Le chef de projet pressenti qui sera en charge de la rédaction de la future charte et de l'animation des commissions thématiques et qui possède une expérience en matière de protection de paysages (de nombreuses réponses de candidats avaient été reçues) a le profil d'un ingénieur territorial. Dès qu'une délégation du bureau aura validé cette candidature, le recrutement interviendra pour notamment assurer l'animation des commissions et l'accompagnement pour l'écriture de la charte.
- * Il est rappelé que le SMEP peut compter sur l'aide des services de l'État et aussi de la Fédération Nationale des parcs ; cette dernière se plaçant désormais dans une perspective plus ouverte à l'égard du projet de parc.

DEMANDES DES RÉFÉRENTS ET RÉPONSES APPORTÉES

- * A la demande des référents, le bureau du SMEP, dès sa composition constituée, communiquera sur l'état d'avancement du projet et les perspectives afin de conserver la dynamique qui avait prévalu mais affaiblie pendant cette période de pandémie.
- * La situation du CLD au regard de l'impact de la pandémie sur le fonctionnement est exposée. Il ressort que pour permettre le fonctionnement à venir dans un contexte sanitaire qui reste incertain, il est nécessaire de relégitimer le CLD actuel dans sa composition ainsi que le Conseil d'Orientation et aussi la représentation du CLD dans les commissions SMEP ; et ce dans la perspective de reprise des travaux de celles ci suite au recrutement évoqué ci-dessus.

L'objectif est de permettre la prolongation exceptionnelle du mandat du CLD à l'instar de ce qui avait été fait en 2019 pour assurer la transition pendant la période de la visite des rapporteurs.

Accord est donné pour que le CLD sollicite en ce sens le SMEP après en avoir débattu au Conseil d'Orientation. La prolongation sollicitée (s'appuyant sur l'article 10 du règlement Intérieur) couvrirait la période d'avril 2020 à fin 2021 ce qui permettrait d'organiser dans ce laps de temps l'assemblée générale pour renouveler le CLD, le CO et les participants aux commissions thématiques.

Il est convenu que le CO serait prochainement réuni en audio vision et émis l'hypothèse que l'assemblée générale pourrait se tenir en extérieur courant septembre (bâtiment semi-ouvert à trouver).

- * A la demande des référents il leur est confirmé que le CLD jouera pleinement son rôle d'instance de concertation et de dialogue territorial conformément aux dispositions prévues à l'article 2 de son règlement Intérieur qui reste inchangé ; les moyens associés pour réaliser cette mission seront à définir.
- * La question de la mise en place d'un Conseil Scientifique préconisé dans l'avis d'opportunité du Préfet d'Ile de France est jugée comme prématurée (étant rappelé et souligné l'apport significatif qui a été celui des scientifiques lors des visites et auditions) et sera examinée dès lors que toutes les instances SMEP/CLD seront en ordre de marche,.
- * Accord est donné, sous réserve de confirmation par le Bureau du SMEP, pour que le référent qui participe aux réunions du bureau soit rendu destinataire des pièces essentielles se rapportant aux sujets qui seront abordés.

BILAN CLD ANNÉE 2020

- * Participation à la librairie Éphémère de Coulommiers (thématique des blés anciens et meunerie en Brie) avec création d'affichettes spéciales et mise à disposition du public de dépliants sur le projet de PNR (jusqu'au 5 janvier 2020.)
- * Conseil d'orientation tenu le 10 janvier 2020 (point sur les actions de communication menées, validation de nouveaux adhérents, propositions d'actions 2020, désignation de JL Renaud co-référent pour participer à la délégation CNPN).
- * Participation à la délégation de la CNPN du représentant du CLD, suite notamment à implication et apport du CLD à la constitution d'un dossier complémentaire rédigé à la demande des rapporteurs
- * Participation du CLD (communication et intervention d'un co-référent) à la réunion publique à VOULANGIS sur le projet de PNR Brie 2 Morin initiée par l'association R.E.N.A.R.D (dimanche 26 janvier 2020)
- * Participation de représentants du CLD à la réunion SMEP « commission finances , administration générale, communication » du 13 février 2020 conduisant à la validation du budget CLD reconduit à hauteur de 11 000 euros (= 2019)
- * Action de communication auprès du Parisien, du Pays Briard, La Marne pour attirer l'attention des candidats aux élections municipales sur leur mobilisation nécessaire pour faire avancer le PNR, ce qui a donné lieu à un article publié par le Pays Briard (mars 2020).
- * Communiqué du CO dressé à tous les membres du CLD et sympathisants le 24 septembre 2020 informant de l'avis favorable du Préfet Région Ile de France et du vote unanime des élus du Conseil régional Ile de France du 24 septembre 2020 prescrivant l'élaboration de la charte.
- * Diffusion le même jour de la lettre n° 6 d'information du CLD (nouvelle présentation) rappelant en 8 pages les dates clés de l'avancement du projet et les perspectives pour la phase de la rédaction de la charte . Lettre envoyée également aux 3 correspondants de la presse locale
- * A l'occasion du festival des forêts en Ile de France du 3 octobre 2020, deux articles proposés et publiés sur le site du PNR ainsi qu'une information diffusée auprès des membres du CLD et sympathisants (doublé de posts sur Facebook et Instagram) concernant en particulier l'animation à AMILLIS (M. FOUCHER référent forestier, CRÉCY LA CHAPELLE (scierie ROSER et MOULIN JAUNE).
- * Voeux sous forme de message du Conseil d'Orientation adressé à tous les membres du CLD et sympathisants 30 décembre 2020)

Ont été publiés et partagés des posts sur les comptes Facebook et Instagram du CLD relayant les informations mentionnées ci-dessus ainsi que les manifestations locales ou évènements qui ont pu se dérouler malgré tout durant cette période marquée par la COVID 19.